



Rapport d'activités 2022

INTERPROFESSION DU LAIT
BO MILCH – IP LAIT – IP LATTE

Table de matières

Avant-propos et introduction	3
Membres de l'IP Lait	4
Organisation	6
Séances du comité et assemblée des délégués	9
<hr/>	
Sujets principaux	
Prix indicatifs de l'IP Lait	11
Segmentation	13
Standard sectoriel pour le lait durable suisse	15
Fonds Régulation et fonds Réduction du prix de la matière première	18
Demandes d'importations de beurre	21
Contrôle du lait	21
Séminaire du septembre 2022	22

Évolution stable du marché malgré un environnement très agité

L'IP Lait a été créée en 2009 à une époque marquée par de profonds changements et une situation incertaine sur le marché. L'objectif de notre organisation est d'assurer la stabilité sur le marché suisse du lait sans ingérence trop forte dans le marché. Pour ce faire, nous disposons d'instruments comme la segmentation, les prix indicatifs, la compensation du prix de la matière première pour les exportateurs ou encore les règles pour les importations et les exportations de beurre. Ces instruments gagnent en importance dans des temps agités.

Après des années précédentes déjà très inhabituelles, 2022 a été la troisième année pendant laquelle l'offre et la demande n'étaient pas toujours équilibrées. Alors que la situation économique venait à peine de s'améliorer après deux années marquées par la pandémie, la Russie a attaqué l'Ukraine en février. Cette guerre a provoqué une immense souffrance que l'on n'avait plus connue depuis longtemps en Europe et a aussi eu de très grandes répercussions sur l'économie. Le secteur laitier suisse a également fait face à d'importants défis en 2022. La hausse du coût des matières premières a fait augmenter les prix, la production et la transformation ont renchéri et la demande de produits laitiers suisses dans le secteur haut de gamme a légèrement baissé après deux bonnes années.

Trois autres événements ont marqué l'évolution du secteur laitier suisse : un été plutôt sec en Europe avec une baisse de la production laitière, la reprise des voyages engendrant des ventes plus faibles en été et un mauvais climat de consommation, notamment en Allemagne. Tous ces éléments ont fortement influé sur la demande, sur l'offre et sur la structure des prix sur le marché suisse du lait.

Les instruments de l'IP Lait ont indéniablement été très demandés dans ce contexte. Ensemble avec le système des prix indicatifs souvent considéré comme peu dynamique, la segmentation a assuré stabilité et ordre sur le marché. Pendant que les prix du lait et de ses composants atteignaient des niveaux record sur les marchés internationaux, ils ont augmenté modérément chez nous. Notre système de fonds est resté un instrument fiable pour les exportateurs de denrées alimentaires, même si le soutien était parfois très petit à cause de la faible différence de prix par rapport à l'étranger. Enfin, grâce aux décisions réfléchies en matière d'importation de beurre, ce dernier n'a jamais manqué. Nous avons ainsi atteint notre but principal en 2022 : dans un environnement agité, nous avons assuré la stabilité sans ingérence directe dans le marché.

L'IP Lait s'est mêlée de manière accrue à la discussion sur la politique agricole en 2022. Notre opinion sur des questions de budget, sur des sujets de durabilité et de politique climatique ou encore sur le système du supplément pour le lait transformé en fromage a été écoutée. Nous défendrons notre position de manière accrue à l'avenir. L'évènement principal pour notre organisation a été la tenue d'un séminaire de deux jours en septembre lors duquel le comité s'est penché sur les grands défis à moyen et long terme pour le secteur laitier suisse. Le séminaire a débouché sur un plan de 13 mesures que nous mettrons en œuvre petit à petit ces prochaines années.

Peter Hegglin, président, et Stefan Kohler, gérant

Membres de l'IP Lait, 2022

Organisations des producteurs

- Aaremilch AG
- Arnold Produkte AG
- Association des producteurs de lait de cremo SA APLC
- Association des producteurs de Milco APLM
- Association des producteurs de Nestlé Broc APLN
- Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL
- MIBA Genossenschaft
- Mittelland Milch
- mooh Genossenschaft
- OP Federazione ticinese produttori di latte
- OPU Laiteries Réunies de Genève LRG
- PMO Strähl
- PMO Züger/Forster
- PO Ostschweiz
- Prolait – Fédération laitière
- Schweizer Milchproduzenten SMP
- Thur Milch Ring AG
- Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP

Entreprises et organisations de l'industrie laitière

- Baer AG
- Cremo SA
- Emmi Schweiz AG
- Hochdorf Swiss Nutrition AG
- LATI SA
- Milco Industrie SA
- Nestlé Suisse SA
- Swiss Premium AG
- Association de l'industrie laitière suisse VMI
- Vereinigung Schweizerischer Mittelmolkereien VSMM
- Züger Frischkäse AG

Fromageries artisanales

- Fromarte
- Association des artisans fromagers romands AFR
- Bernischer Milchkäuferverband
- Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter
- Zentralschweizer Milchkäuferverband

Commerce de détail

- Coop
- Aldi Suisse

Organes de l'IP Lait

Comité

Président

Hegglin Peter 6313 Edlibach

Représentants du groupe d'intérêts Production

Membres

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss (vice-président)
Banga Christian	MIBA, 4147 Aesch BL
Dörig Sepp	PO Ostschweiz, 9215 Schönenberg an der Thur
Dummermuth Jürg	Mittelland Milch, 3174 Thörishaus
Egli Hanspeter	FPSL, 3000 Berne 6 (à partir du 22 avril 2022)
Furrer Pirmin	ZMP, 6002 Lucerne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Roch Didier	FPSL, 3000 Berne 6
Schwager René	mooh, 8048 Zurich

Suppléants

Benoit Marc	Prolait, 1323 Romainmôtier
Maudonnet Vincent	APLN, 1615 Bossennens
Stettler Fritz	PMO Züger Forster, 8500 Frauenfeld
Yerly Gabriel	FSFL, 1630 Bulle

Représentants du groupe d'intérêts transformation / commerce

Membres

Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6005 Luzern (à partir du 22 avril 2022)
Aschwanden Hans	ZMKV, 6377 Seelisberg
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hinterberger Andreas	Berg-Käserei Gais, 9056 Gais
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Klein Cemil	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Muntwyler Marc	Coop, 4002 Bâle
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Züger Christof	Züger Frischkäse AG, 9245 Oberbüren
vacant	

Suppléants

Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Krumm Christian	Aldi Suisse AG, 9536 Schwarzenbach (à partir du 22 avril 2022)
Kolly Benoît	Laiterie du Mouret, 1724 Ferpicloz
Meier Martin	Swiss Premium AG, 8953 Dietikon

Organisation

Gérance

Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6
Grossenbacher Michael	IP Lait, 3000 Berne 6
Alkan Lara	IP Lait, 3000 Berne 6

Réviseur

Dieter Mathys	Engel Copera AG, 3097 Berne-Liebefeld
---------------	---------------------------------------

Commission des sanctions

Hänni Peter	3792 Saanen (président)
Challandes Anne	Paysanne, 2052 Fontainemelon NE
Emmenegger Guy	eh.legal, 3000 Berne 6
Rufer Martin	USP, 5600 Brugg
Ryser Peter	OS Beurre, 3007 Berne

Groupe d'accompagnement fonds « Régulation »

Ce groupe d'accompagnement est inactif depuis 2020.

Groupe d'accompagnement fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire »

Bigler Rudolf	Aaremilch, 3250 Lyss
Furrer Urs	Chocosuisse, 3011 Berne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Klein Cemil	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Ryser Peter	OS Beurre, 3007 Berne
Weilenmann Daniel	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

Groupe d'accompagnement boîte MPC du fonds « Réduction du prix de la matière première »

Bigler Rudolf	Aaremilch, 3250 Lyss
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Klein Cemil	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Weilenmann Daniel	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

Commission fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire »

Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6

Commission « Lait Biologique »

Bisig Andreas	Bio Suisse, 4053 Bâle
Estermann Dominik	ZMP, 6002 Lucerne
Glauser Bendicht	Biomilchpool GmbH, 9244 Niederuzwil
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Herwig Thomas	Bio Suisse, 4053 Bâle
Käch Pitt	Progana, 1632 Riaz
Stojanovic Darko	Coop, 4002 Bâle
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

Commission « Dérogations Swissness »

Bigler Rudolf	Aaremilch, 3250 Lyss
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Kern Hanspeter	FPSL, 3000 Berne 6
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

Commission « Octroi de licence swissmilk green »

Bigler Rudolf	Aaremilch, 3250 Lyss
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Kern Hanspeter	FPSL, 3000 Berne 6
Grossenbacher Michael	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

Commission « Importations de beurre »

Bigler Rudolf	Aaremilch, 3250 Lyss
Furrer Pirmin	ZMP, 6002 Lucerne
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Muntwyler Marc	Coop, 4002 Bâle
Schwager René	mooh, 8048 Zurich
Wegmüller Andreas	Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Züger Christof	Züger Frischkäse AG, 9245 Oberbüren
Ryser Peter	OS Beurre, 3007 Berne (invité)
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (gérance)
Hegglin Peter	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination)

Commission « Dérogations SST/SRPA »

Dummermuth Jürg	Mittelland Milch, 3174 Thörishaus
Meier Peter	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Reinhard Thomas	FPSL, 3000 Berne 6
Alkan Lara	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)



Séances du comité et assemblée des délégués

Séances du comité en 2022

Le comité a tenu quatre séances ordinaires en 2022. À cette occasion, il a notamment discuté des objets ci-après et a pris les décisions suivantes :

Séance ordinaire du 2 mars

- Décision de ne pas modifier le système de calcul de l'indice du prix du lait centrale ;
- Relèvement du prix indicatif A de 73 à 78 centimes à partir du 16 avril et jusqu'à la fin de l'année ;
- Décision de soutenir l'USP dans la campagne contre l'initiative sur l'élevage intensif. Une demande d'augmentation unique du budget de CHF 540 000 a été déposée pour ce faire à l'attention de l'assemblée des délégués.

Séance ordinaire du 25 mai

- Nomination de Manuel Hauser à la vice-présidence ;
- Maintien de la boîte MPC de juillet 2022 à juin 2023 ;
- Transfert de la responsabilité pour le contrôle du lait de l'ancienne société simple Contrôle du lait à l'IP Lait ;
- Déclaration d'intention de prolonger de quatre mois la première phase du « tapis vert » jusqu'au 31 décembre 2023 afin que le passage de la première à la deuxième phase intervienne à la fin de l'année civile.

Séance ordinaire du 24 août

- Réduction de 4,5 à 2,5 centimes de la contribution encaissée pour le fonds « Réduction du prix de la matière première » pour le quatrième trimestre 2022 ;
- Élection d'une commission chargée de négocier avec Suisselab le contrat pour le mandat du contrôle du lait à partir de 2025 ;
- Discussion sur la répartition des marges aux différents échelons de la filière.

Séance ordinaire du 16 novembre

- Relèvement du prix indicatif de 78 à 81 centimes à partir du 1^{er} janvier 2023. Ce prix indicatif vaut pour le premier et le deuxième trimestre 2023 ;
- Introduction de la nouvelle base LTO (EDF-ZuivelNL International Milk Price Comparison) pour calculer le prix LTO+ ;
- Prise de position sur la stratégie climat pour l'agriculture et l'alimentation de la Confédération.

En outre, le comité a pris deux décisions par écrit :

- Octroi d'un prêt limité dans le temps de CHF 2,5 millions avec les moyens du fonds « Régulation » pour le fonds « Réduction du prix de la matière première » de la Fédération suisse des producteurs de céréales (mars / avril 2022) ;
- Décision sur le règlement remanié de la commission Contrôle du lait (décembre 2022).

Séminaire consacré aux défis dans le secteur laitier les 16 et 17 septembre

Un séminaire de deux jours a été organisé à Langenthal à la mi-septembre. Les membres du comité et les suppléants se sont penchés sur les grands défis qui se poseront au secteur laitier ces 10 à 20 prochaines années. Vous trouverez des détails sur ce séminaire dans un chapitre spécial du présent rapport d'activité.

Assemblée des délégués 2022

L'assemblée ordinaire des délégués s'est déroulée en avril dans le cadre de la foire de Lucerne. Les sujets suivants y ont notamment été traités :

- Adoption du rapport d'activité 2021 ;
- Adoption des comptes 2021 ;
- Adoption du rapport, du compte de résultat et du bilan du fonds « Réduction du prix de la matière première » et du fonds « Régulation » ;
- Augmentation unique du budget de CHF 540 000 pour soutenir la campagne contre l'initiative sur l'élevage intensif ;
- Décision sur le règlement du fonds « Réduction du prix de la matière première » : adaptation du prix de référence européen pour le calcul mensuel des contributions du fonds ;
- Élection de Manuel Hauser (Emmi) et de Hanspeter Egli (FPSL) comme membres du comité et de Christian Krumm (Aldi) comme suppléant ;
- Hommage à Hanspeter Kern et Markus Willimann qui a donné sa démission après avoir été vice-président de l'IP Lait depuis sa création.

Prix indicatifs de l'IP Lait

Segment A

Le prix indicatif A vaut pour le lait du segment A avec 4 % de graisse et 3,3 % de protéine. Il s'agit d'un prix franco rampe du transformateur sans TVA, incluant le supplément de durabilité et le supplément pour le lait commercialisé. Le prix indicatif A est utilisé comme base de décision pour les négociations sur le prix du lait de centrale à tous les échelons du commerce.

Le comité fixe le prix indicatif A chaque trimestre sur la base de trois paramètres : évolution du prix du lait de centrale, évolution des prix des intrants agricoles et évaluation de l'évolution du marché. S'il ne trouve pas d'accord, c'est la base calculée du prix indicatif qui s'applique pour autant qu'un écart défini soit dépassé par rapport au prix indicatif en vigueur.

À sa séance du 2 mars 2022, le comité a relevé le prix indicatif de 5 centimes pour le fixer à 78 centimes par kilo de lait à partir du 16 avril, et ce pour toute l'année. En 2022, le prix indicatif A s'est donc élevé à 73 centimes du 1^{er} janvier au 15 avril et à 78 centimes du 15 avril au 31 décembre. Pour comparaison : il était resté fixé à 73 centimes pendant toute l'année 2021. L'augmentation ayant eu lieu à la mi-avril, un prix A de 75,5 centimes a été utilisé dans les statistiques de ce mois.

Segment B

Le prix indicatif du lait B est calculé et publié mensuellement par le secrétariat de l'IP Lait. Il correspond au prix d'un kilo de lait transformé en poudre de lait écrémé pour l'exportation sur le marché mondial et en graisse lactique pour le marché indigène et se base sur les paramètres suivants :

Prix de la graisse lactique en Suisse : Janvier à mars CHF 10,62/kg, avril CHF 10,92/kg et mai à décembre 11,22/kg, sur la base du prix indicatif A

Prix de la poudre de lait écrémé : Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI) ; marché mondial fob, Europe de l'Ouest

Taux de change : \$/CHF selon Banque nationale suisse

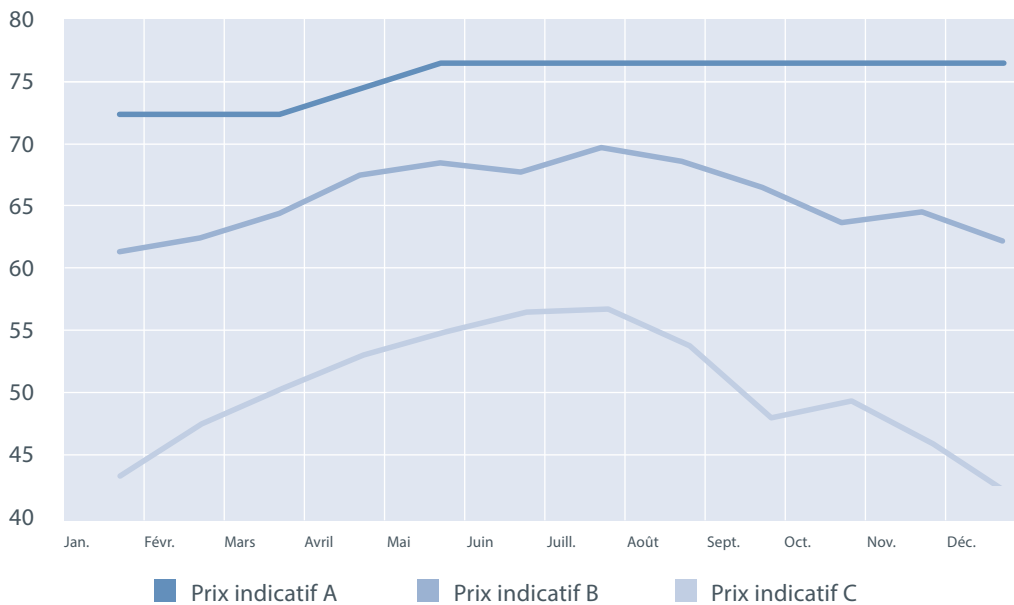
Le prix indicatif du segment B a atteint le niveau record de 69,8 centimes par kilo de lait au cours de l'année. Cela s'explique, d'une part, avec le prix très élevé de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial, prix qui dépassait 4000 \$ par tonne entre avril et juillet. D'autre part, le prix A plus élevé a tiré le prix B vers le haut, ce dernier étant influencé par le prix A jusqu'à ce que celui-ci atteigne 78 centimes. Seul le très faible taux de change du dollar a freiné la hausse du prix B. À partir d'août, le prix de la poudre de lait a fortement diminué sur le marché mondial et a fait baisser le prix B jusqu'à environ 60 centimes.

Segment C

Le prix indicatif C correspond au prix d'un kilo de lait transformé en poudre de lait et en beurre pour l'exportation sur le marché mondial. Il a suivi l'évolution des produits laitiers sur le marché mondial. Plus aucun lait C n'étant commercialisé depuis 2019, il ne joue aucun rôle pour le marché suisse.

Prix indicatifs A, B et C de l'IP Lait en 2022

Prix indicatif par kg de lait en ct

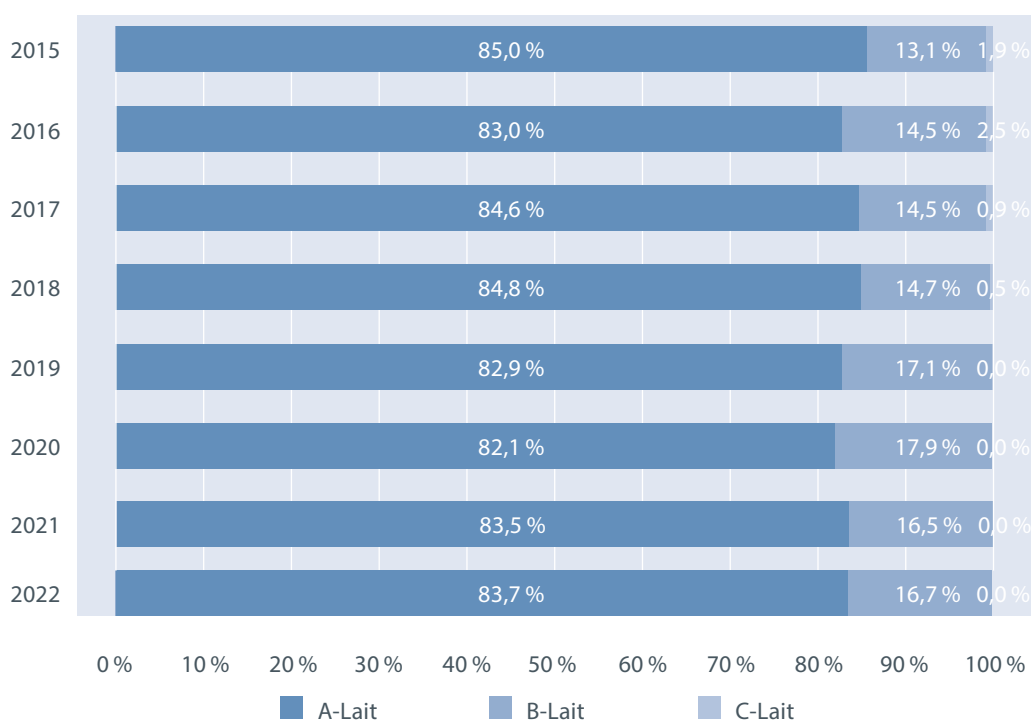


Segmentation

Le marché suisse du lait s'est quelque peu normalisé en 2022 après les deux années marquées par la pandémie de coronavirus. Le rapport entre le lait A et le lait B a retrouvé le niveau de 2019 au cours de l'année. 83,3 % du lait acheté auprès des producteurs étaient du lait A et les 16,7 % restant du lait B. La part de lait A a ainsi de nouveau légèrement baissé par rapport au lait B comparativement à l'année précédente. Le changement de tendance est intervenu en été, en même temps que la fin de la très bonne demande de lait de la part des transformateurs.

La part de lait B n'a jamais dépassé 17,5 % pendant l'exercice écoulé. Comme les trois années précédentes, aucun lait C n'a été acheté en 2022

Segmentation du lait acheté au premier échelon (2015 à 2022)



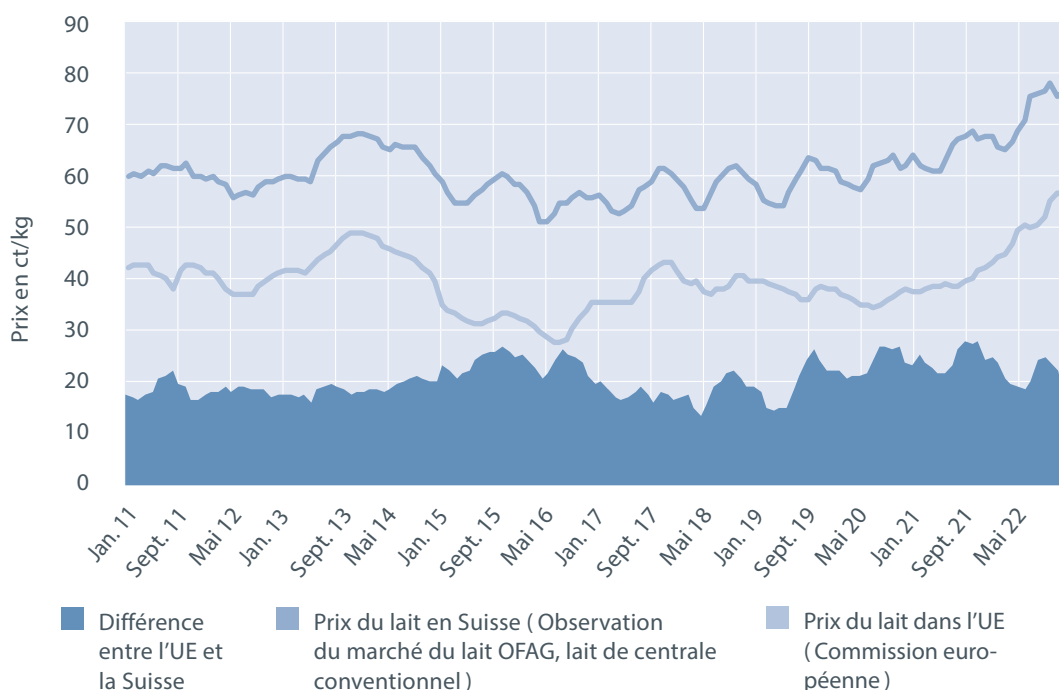
Achat direct de lait auprès des producteurs 2022 (achat au premier échelon)

Monat	A-Lait en tonnes	en %	B-Lait en tonnes	en %
Janvier	236 472	83,4	46 977	16,6
Février	219 700	82,6	46 142	17,4
Mars	251 935	82,9	52 033	17,1
Avril	253 794	82,9	52 289	17,1
Mai	258 042	82,7	53 856	17,3
Juin	218 555	83,3	43 962	16,7
Juillet	213 553	83,3	42 669	16,7
Août	208 759	83,9	40 126	16,1
Septembre	213 267	84,7	38 555	15,3
Octobre	224 529	83,8	43 400	16,2
Novembre	216 701	83,0	44 418	17,0
Décembre	225 317	82,5	47 822	17,5
TOTAL	2 740 625	83,3	552 249	16,7

3 292 874 kg de lait ont été achetés au total conformément à la segmentation pendant l'exercice écoulé. Cela équivaut à une baisse de 1,6 % comparativement à 2021. La quantité de lait indiquée ici est plus faible que la quantité de lait commercialisé figurant dans d'autres statistiques, le lait écoulé en vente directe et le lait transformé en fromage sur les alpages n'étant pas soumis à la segmentation. La segmentation inclut en revanche le lait français de la zone franche de Genève et le lait de la principauté du Liechtenstein.

Le graphique ci-dessous montre que la différence de prix du lait entre la Suisse et l'UE oscille constamment entre 20 et 25 centimes depuis dix ans, ce qui est principalement dû à la segmentation. Le lait est en effet payé en fonction de la création de valeur ajoutée au point de vente grâce à cette dernière. Un prix plus élevé peut donc être réalisé pour le lait A, alors que les transformateurs qui souhaitent se positionner sur le marché libéralisé avec une partie de leurs produits peuvent acheter du lait à des prix concurrentiels. Ce système est un compromis de la branche dans le contexte actuel de la politique agricole et permet de réaliser un prix du lait nettement plus élevé en Suisse que dans l'UE malgré la libéralisation partielle du marché.

Évolution du prix du lait en Suisse et dans l'UE



Contrôle de TSM Fiduciaire Sàrl

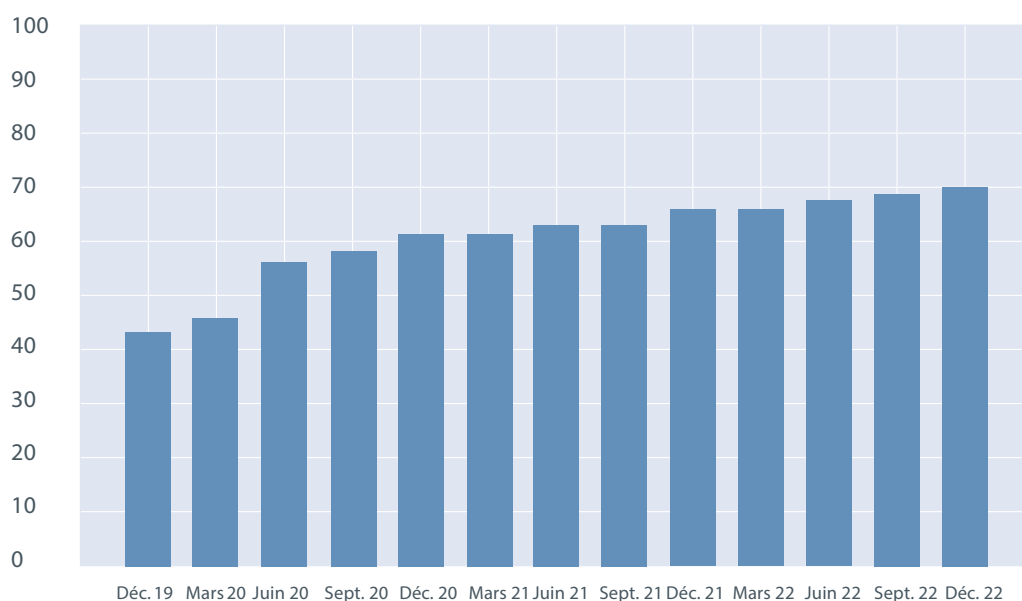
TSM Fiduciaire Sàrl contrôle le respect de la segmentation sur mandat de l'IP Lait. En raison de la force obligatoire, tous les acteurs du marché sont contrôlés, indépendamment de leur affiliation ou non à l'IP Lait. La concordance des quantités dans les segments est contrôlée pendant une année civile. Tous les manquements constatés en 2022 ont pu être clarifiés par le secrétariat et aucun cas n'a été soumis à la commission des sanctions.

La réglementation de la segmentation et des prix indicatifs est soumise à la force obligatoire octroyée par le Conseil fédéral conformément à l'article 37 de la Loi sur l'agriculture. Le Conseil fédéral a prolongé la force obligatoire le 24 novembre 2021. Elle vaut pour quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la fin 2025.

Standard sectoriel pour le lait durable suisse

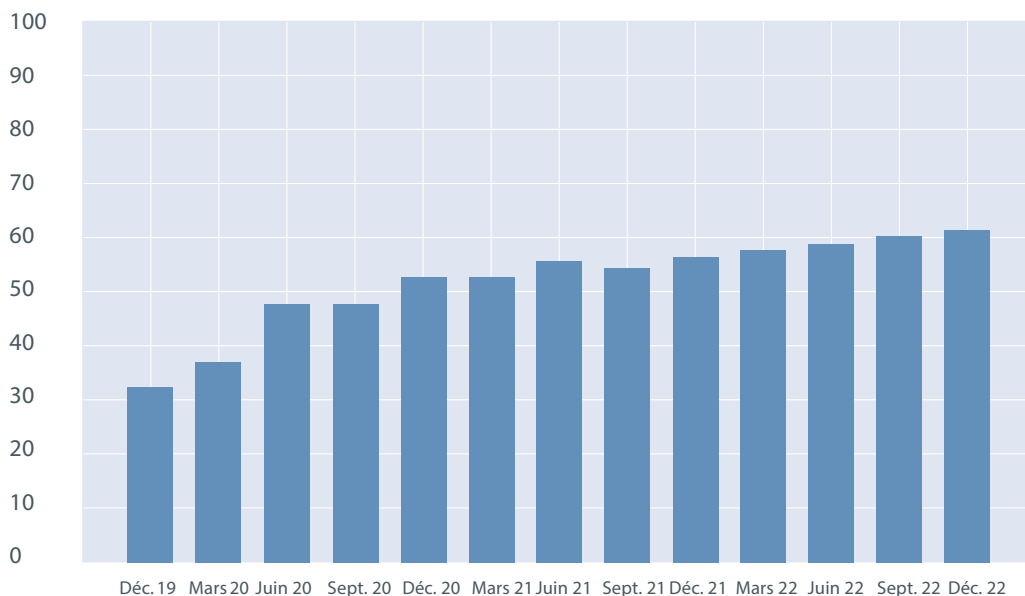
Près de trois ans après l'introduction du standard sectoriel pour le lait durable suisse (« tapis vert »), 70 % du lait remplit les exigences (cf. graphique Part de la quantité de lait remplissant les exigences du « tapis vert ») contre 64 % l'année précédente. Le pourcentage a augmenté de 85 à 90 % pour le lait de centrale et de 22 à 33 % pour le lait de non-ensilage transformé en fromage.

Part de la quantité de lait remplissant les exigences du « tapis vert » [%]



La part des exploitations laitières inscrites au « tapis vert » a augmenté de 56 à 61 % en 2022 (cf. graphique Part des exploitations laitières inscrites au « tapis vert »).

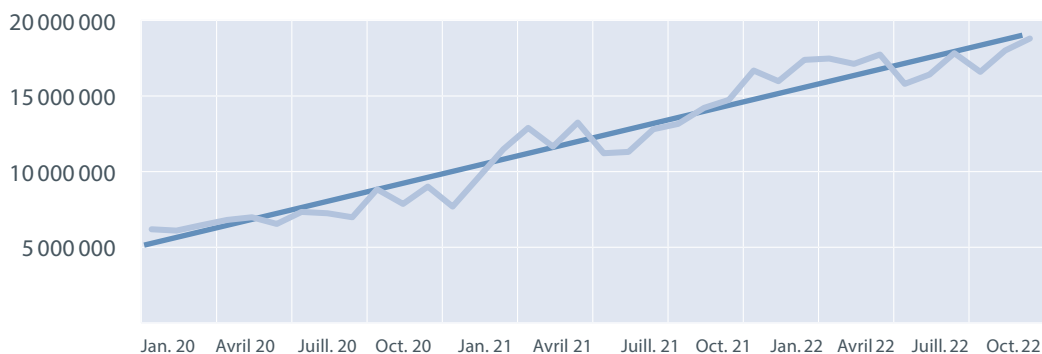
Part des exploitations laitières inscrites au « tapis vert » [%]



Marque « swissmilk green »

Le nombre unités de consommation arborant la marque « swissmilk green » augmente parallèlement à la hausse du nombre d'inscriptions au « tapis vert ». Près de 205 millions d'unités arboraient la marque en 2022 contre 143 millions l'année précédente.

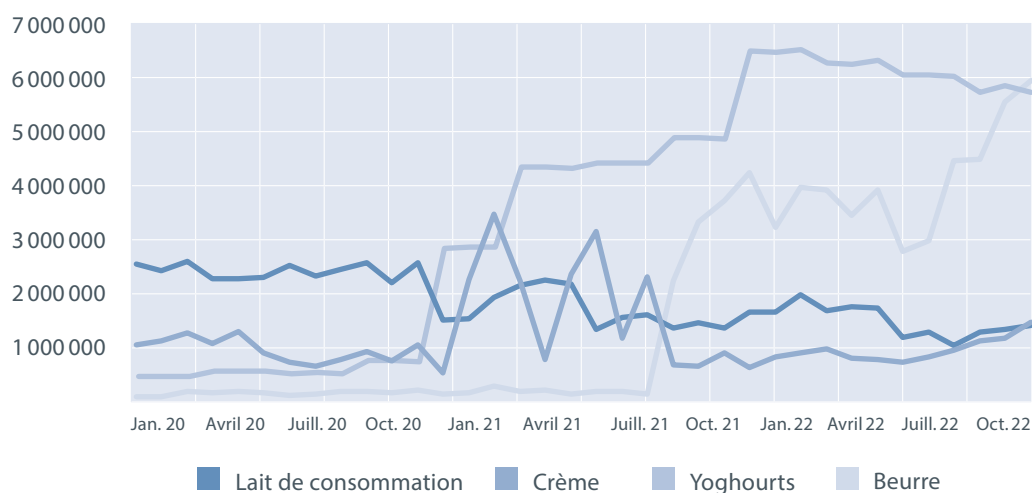
Somme des unités de consommation arborant la marque « swissmilk green » par mois



Les yoghourts, la crème et le lait de consommation sont toujours les principaux produits « swissmilk green ». Le nombre de yoghourts est passé d'environ 50 millions en 2021 à près de 73 millions, ce qui équivaut à une croissance de 48 %.

La plus forte hausse a néanmoins été enregistrée pour le beurre. Suite à la décision de l'OS Beurre d'apposer la marque sur tous les produits « Floralp » et « Le Beurre » à partir de l'automne 2021, le nombre unités de consommation arborant « swissmilk green » a augmenté à près de 50 millions d'unités dans ce groupe de produits contre près de 12 millions l'année précédente. Cela équivaut à une multiplication par plus de quatre.

Nombre unités de consommation arborant « swissmilk green » pour des groupes de produits choisis



Le fait que les produits « Floralp » et « Le Beurre » arborent la marque « swissmilk green » a des conséquences pour les exploitations qui livrent du lait de non-ensilage pour la fabrication de variétés de fromage traditionnelles.

En effet, le lait et la crème livrés dans le canal des centrales laitières, surtout pour fabriquer du beurre « swissmilk green », doivent remplir les exigences du « tapis vert » et les fromageries, en tant qu'acheteurs de lait au premier échelon, doivent s'inscrire au « tapis vert ». Grâce aux efforts de la branche et notamment de Fromarte et de diverses interprofessions fromagères, le nombre de producteurs de lait de non-ensilage inscrits a augmenté à partir de l'automne 2022.

Adaption des conditions à partir de 2024

Le comité de l'IP Lait a décidé en mai de prolonger le bilan de masse de quatre mois, soit jusqu'à la fin 2023. Pour ce faire, il proposera à l'assemblée des délégués en avril 2023 d'adapter le règlement. Si les délégués approuvent la proposition, le bilan de masse ne sera donc pas déjà supprimé en août, mais à la fin 2023.

Les exploitations laitières qui ont de la peine à remplir les exigences des programmes SST et SRPA ou de la contribution de mise au pâturage comme demandé par le « tapis vert » peuvent choisir entre trois possibilités de compensation élaborées par un groupe de travail. Il s'agit des possibilités suivantes :

- Réalisation du contrôle du programme de santé de base pour le bétail laitier chaque année par le chef d'exploitation ensemble avec le vétérinaire traitant ;
- Estivage des vaches laitières ;
- Surface d'herbage minimale de 8 ares par vache pour l'affouragement à l'état frais.

Dans les trois cas, les animaux doivent pouvoir sortir pendant un nombre déterminé de jours. L'exception qui valait jusqu'à présent (cf. encadré) sera supprimée.

De plus, le groupe de travail prévoit un « délai transitoire » de cinq ans. Cela doit notamment permettre aux chefs d'exploitation d'un certain âge de continuer à produire du lait jusqu'à la fin de leur vie active sans être obligés de construire une nouvelle étable.

Exceptions

Comme déjà en 2020 et 2021, les producteurs de lait qui ne pouvaient pas remplir le standard sectoriel pour diverses raisons pouvaient demander une dérogation. 17 demandes de dérogation ont été déposées auprès de l'IP Lait en 2022. Sept personnes ont retiré leur demande après contrôle des documents et des clarifications orales. La commission responsable a ainsi évalué 10 demandes en 2022. Elle en a accepté deux et refusé huit.

Pour que la commission puisse accepter une demande de dérogation, les demandeurs doivent prouver qu'ils ne peuvent remplir ni les conditions de l'un des programmes « Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux SST » ou « Sorties régulières en plein air SRPA », ni les possibilités de compensation. Les compensations « Estivage des vaches laitières » et « Surface de pâture réduite » étaient, de plus, disponibles jusqu'à la fin 2022. La dernière a été supprimée à la fin de l'exercice écoulé, puisque la surface minimale de 4 ares par vache laitière est intégrée dans les exigences SRPA depuis 2023. Cette exception est notamment destinée aux exploitations dont la surface de pâture à proximité de la ferme est trop petite. Même en cas de dérogation, les vaches doivent pouvoir sortir 26 jours en été et au moins 13 jours par mois en hiver. De plus, elles doivent recevoir du fourrage vert à l'étable ou doivent pouvoir pâturer.

Fonds Régulation et fonds Réduction du prix de la matière première

Les fonds « Réduction du prix de la matière première » et « Régulation » ont été mis en place le 1^{er} janvier 2019. Si le premier est resté actif pour la quatrième année consécutive, le fonds « Régulation » n'a en revanche pas été activé, comme déjà les deux années précédentes, puisqu'aucuns n'excédants n'ont dû être régulés sur le marché suisse du lait.

Contribution encaissée et frais administratifs

La contribution est encaissée mensuellement auprès des 39 transformateurs de lait soumis au paiement. L'encaissement est effectué par TSM sur mandat de l'IP Lait. L'obligation de payer découle de l'affiliation directe à l'IP Lait, de l'affiliation indirecte ou d'un accord avec le transformateur.

L'IP Lait a encaissé CHF 59 567 692.35 au total pour le fonds en 2022. Une contribution de 4,5 centimes par kilo de lait non transformé en fromage a été encaissée pendant les trois premiers trimestres. Étant donné que la différence de prix entre la Suisse et l'UE était inférieure aux 25 centimes possibles dès le début, l'IP Lait a renoncé à encaisser la contribution totale de 5 centimes par kilo de lait. Vu les très bonnes liquidités du fonds à partir du deuxième semestre, seuls 2,5 centimes ont été encaissés d'octobre à décembre. Les 2,5 centimes restants ont fait augmenter d'autant le prix du lait non transformé en fromage. En réduisant la contribution encaissée à 2,5 centimes pendant le quatrième trimestre, l'IP Lait a renoncé à un montant total de 7,42 millions de francs.

Les coûts suivants ont été générés en 2022 par le fonds « Réduction du prix de la matière première » :

- Encaissement de la contribution par TSM, révision et administration par l'IP Lait : CHF 85 744.55
- Administration par TSM : CHF 184 234.15
- Contrôles de ProCert : CHF 130 963.20
- Frais juridiques : CHF 4168.00
- Frais bancaires, surtout en raison des intérêts négatifs : CHF 26 251.35 (année précédente : CHF 71 652.25)

Versements avec les moyens du fonds

52 des 75 partenaires contractuels ont demandé des aides à l'exportation pour les composants du lait de la boîte principale en 2022. 4 des 7 partenaires contractuels ont déposé des demandes pour la boîte de développement du marché et 3 exportateurs pour la boîte MPC. Les montants maximums de 25 centimes par kilo de lait pour la boîte principale et de 21 centimes pour la boîte de développement du marché n'ont jamais été atteints pendant toute l'année. Les moyens disponibles ont donc suffi pour couvrir les demandes et, comme déjà l'année précédente, le groupe d'accompagnement n'a pas été obligé de définir un facteur de réduction. Rappelons que le facteur de réduction s'était élevé en moyenne à 10 % en 2020 et à 14,5 % en 2019.

Au total, les demandes en 2022 se sont élevées à 44,13 millions de francs pour la boîte principale (2021 : 57,34 millions ; 2020 : 51,44 millions). Les demandes pour la boîte de développement du marché ont atteint 0,52 million de francs (année précédente : 0,63 millions) et celles pour la boîte MPC 5,65 millions de francs (année précédente : 6,37 millions). Les montants plus bas par rapport à l'année précédente s'expliquent par le faible soutien pendant les mois de printemps et d'été, pendant lesquels seuls 55 à 70 % du soutien maximal de 25 centimes par kilo ont été partie été versés.

Contributions et différence de prix du lait

2022	Prix suisse en ct	Prix dans l'UE en ct	Écart entre l'UE et la Suisse en ct	Soutien en ct	% du soutien maximal
Janvier	73,00	51,04	21,96	21,96	87,84
Février	73,00	55,10	17,90	17,90	71,60
Mars	73,00	57,07	15,93	15,93	63,72
Avril	75,50	61,86	13,64	13,64	54,56
Mai	78,00	58,44	19,56	19,56	78,24
Juin	78,00	60,16	17,84	17,84	71,36
Juillet	78,00	60,74	17,26	17,26	69,04
Août	78,00	60,24	17,76	17,76	71,04
Septembre	78,00	59,14	18,86	18,86	75,44
Octobre	78,00	56,84	21,16	21,16	84,64
Novembre	78,00	55,89	22,11	22,11	88,44
Décembre	78,00	55,04	22,96	22,96	91,84
Moyenne	76,54	57,63	18,91	18,91	75,65

Le fonds « Réduction du prix de la matière première » boucle l'exercice 2022 avec un solde de 9,9 millions de francs, dont 7,04 millions de francs dans la boîte principale, 1,85 million de francs dans la boîte de développement du marché (montant versé dans la boîte principale le 1^{er} janvier 2023) et 1 million de francs dans la boîte MPC. En déduisant le solde négatif de 0,6 million de francs de la boîte principale au 1^{er} janvier 2022 et en tenant compte du transfert de 0,16 million de francs de la boîte MPC, la boîte principale débute l'année 2023 avec un solde de 8,5 millions de francs.

Recettes et dépenses de la boîte principale du fonds « Réduction du prix de la matière première » en 2022 et 2021

	Recettes 2021 en CHF	Recettes 2022 en CHF	Dépenses 2021 en CHF	Dépenses 2022 en CHF	Excédent / déficit 2022 en CHF
Janvier	4 555 082	4 911 805	4 356 369	4 041 522	870 283
Février	4 363 555	4 719 748	3 771 801	3 501 039	1 218 709
Mars	5 039 882	5 459 054	5 020 486	3 141 557	2 317 497
Avril	5 156 999	5 526 195	4 426 851	1 833 148	3 693 047
Mai	5 116 698	5 447 587	4 676 860	3 950 850	1 496 737
Juin	4 160 830	4 265 190	5 162 040	3 340 250	924 940
Juillet	4 132 614	4 296 943	5 518 912	3 051 098	1 245 845
Août	4 057 333	4 235 185	4 549 545	3 507 452	727 733
Septembre	3 999 865	4 391 548	5 340 256	3 846 869	544 679
Octobre	3 349 949	2 398 255	4 463 526	4 139 344	-1 741 089
Novembre	3 231 030	2 325 583	5 672 803	4 779 581	-2 453 998
Décembre	3 592 045	2 509 266	4 567 161	4 441 785	-1 932 519
Report fonds Régulation	3 600 000				
Délimitations		-	-173 417	-333 799	-333 799
Taxes		-	-183 423	-153 561	-153 561
Frais administratifs		-	374 240	356 544	356 544
TOTAL	54 355 886	50 486 359	57 544 014	43 443 679	7 042 680

Comme déjà les années précédentes, les dépenses de la boîte de développement du marché sont restées largement au-dessous des recettes qui lui sont réservées. L'excédent a été transféré dans la boîte principale conformément au règlement. La boîte MPC a encaissé 1 million de francs de plus qu'elle n'a dépensé.

Les moyens de la boîte principale ont permis de soutenir l'exportation en 2022 de 8297 t de graisse lactique (année précédente : 8706 t) et de 9575 t de protéine lactique (année précédente : 8925 t) dans des denrées alimentaires transformées. Ces quantités de graisse et de protéine correspondent à 244,8 millions de kilos de lait (2021 : 241,5 ; 2020 : 242,8 millions de kilos) ou à 7,3 % de la quantité de lait indigène. Quant à la boîte de développement du marché, elle a permis de soutenir l'exportation de 92 t de graisse lactique (année précédente : 81 t) et de 274 t de protéine lactique (année précédente : 227 t), ce qui équivaut à une quantité de lait de 5 millions de kilos (année précédente : 4,2 millions de kilos).

La boîte MPC introduite le 1^{er} janvier 2021 a permis de soutenir en 2022 l'exportation de 4993 t de protéine lactique avec un montant de 5,65 millions de francs.

Fonds « Régulation »

Comme déjà l'année précédente, aucune régulation n'a été nécessaire. Le fonds n'a donc pas été activé et aucune contribution n'a été encaissée. Le fonds débute l'année avec un solde de 2,5 millions de francs.



Demandes d'importations de beurre

L'interprofession du lait dépose depuis 2020 des demandes d'augmentation du contingent d'importation de beurre en cas de risque de pénurie. La commission responsable des importations de beurre a siégé six fois en 2022 afin d'analyser la situation sur le marché suisse du lait et de décider de déposer ou non une demande auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

La commission a décidé en 2022 de déposer cinq demandes d'importations supplémentaires de beurre. Une demande pour 1000 t déposée en décembre 2021 portait sur les importations à partir de janvier 2022. Une demande pour 2000 t a été déposée en février et des demandes pour 1000 t chacune en mai, en juin et en août. L'IP Lait a ainsi déposé des demandes pour une quantité totale de 6000 t pendant l'année civile 2022. En outre, une demande pour importer 3000 t en janvier 2023 a été déposée en décembre 2022.

Une des raisons du manque de beurre était comme déjà en 2021 la situation réjouissante sur le marché du lait en début d'année. Parallèlement à la baisse de la quantité de lait, la demande de fromage est restée bonne pendant les premiers mois de l'année et un peu plus de lait a été transformé dans ce canal. La production indigène de beurre a ainsi baissé de plusieurs tonnes en 2022. Outre la quantité plus faible de lait, les moins bonnes teneurs du lait ont aussi contribué à la diminution de la production de beurre.

La situation s'est lentement détendue à partir de la deuxième moitié de l'année. Les exportations de fromage ont fortement baissé en raison des mauvaises perspectives économiques en Europe et la fabrication de fromage s'est un peu détendue.

Contrôle du lait

L'IP Lait a conclu un accord en août 2022 avec la société simple Contrôle du lait. Cet accord règle le transfert des principaux domaines d'activité du contrôle du lait de la société simple à l'IP Lait.

L'IP Lait reprend ainsi le contrat actuel de la branche avec Suisselab pour le contrôle de droit public du lait (substances inhibitrices, nombre de germes et de cellules) ainsi que pour le contrôle du lait pour des paramètres de droit privé à partir du 1^{er} janvier 2023. En outre, elle devient l'interlocutrice de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) pour les subventions pour le contrôle du lait et elle intègre la comptabilité du contrôle du lait dans la sienne. Par conséquent, l'IP Lait est soumise à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2023.

Séminaire du septembre 2022

Le comité de l'IP Lait a décidé au printemps d'organiser un séminaire en automne. L'objectif principal était le suivant :

« L'IP Lait s'occupe des défis qui se poseront ces 10 à 20 prochaines années au secteur laitier et se demande si les bons jalons ont été posés aujourd'hui pour relever ces défis. »

Les objectifs partiels étaient les suivants :

- Identifier et classer par ordre de priorité les défis qui se posent à la branche au niveau du marché, de la société et de la politique ;
- Élaborer et attribuer des axes d'action pour affronter les défis au niveau de la production, de la transformation/commerce et du secteur entier ;
- Analyser les structures et la possibilité d'agir de la branche sur la base des défis identifiés et des axes d'action du secteur entier ;
- Montrer l'interdépendance entre les défis et les mesures.

Afin d'obtenir un résultat satisfaisant lors du séminaire, ce dernier a été préparé intensivement. Des interviews ont été effectuées avec un groupe de personnes afin d'évaluer les points faibles et les points forts de l'IP Lait et d'identifier les défis avec leurs risques et leurs priorités.

Les résultats ont été envoyés à toutes les participantes et participants sous forme d'un sondage afin de compléter et de noter les idées soumises et de définir ensuite des sujets prioritaires pour le séminaire. Ces informations et ces connaissances constituaient la base du travail effectué pendant le séminaire.

Faiblesses/points forts de l'IP Lait

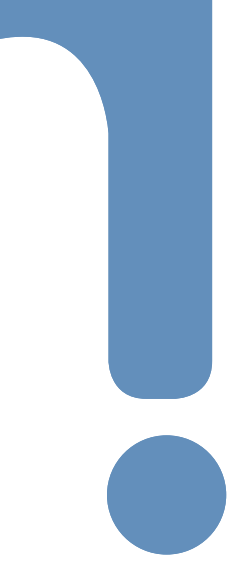
La première partie du séminaire le vendredi matin était consacrée à une introspection. Les structures et les processus de l'IP Lait ainsi que les optimisations possibles étaient au centre de la réflexion. La question principale était de savoir si l'IP Lait était suffisamment prête à affronter les futurs défis.

Dans la deuxième partie du séminaire à partir du vendredi après-midi, les participants ont examiné les défis et la nécessité d'agir de toute la branche. Les défis ont été répartis dans trois domaines : marché, société et politique.

Après des discussions intensives, les défis prioritaires ont été définis dans les différents domaines. Concernant le marché, il a été constaté que la nécessité d'agir n'était pas très grande pour la branche. Seul véritable défi identifié en fin de compte : les nouvelles tendances de consommation. Il s'agit néanmoins d'un sujet de société. Concernant cette dernière, il a été beaucoup question des défis posés par les discussions sur le climat. À propos de la politique, il a été constaté que la branche devait être active de manière générale, car les sujets mentionnés étaient d'une grande actualité.

Retours d'information positifs

Les discussions ont fait ressortir, outre les faiblesses, aussi les succès, les points forts et les chances de l'IP Lait. Parmi les plus grands succès, citons l'introduction du supplément pour le lait commercialisé (loi chocolatière) grâce à une bonne tactique lors de l'élaboration ainsi que la mise en place du « tapis vert » avec un supplément de prix sur le marché. Comme principaux points forts, les participants ont mentionné le fait que le président soit un politicien et le bon lien avec la politique, le secrétariat compétent et efficace et la présidence neutre. Vu l'environnement concurrentiel, la modification du marché global du lait est plutôt considérée comme chance que comme défi. Si la production de lait diminue en Europe, c'est en effet une chance pour le marché suisse du lait.



Interprofession du Lait
BO Milch etc
Weststrasse 10
3000 Berne 6

Téléphone 031 381 71 11

www.ip-lait.ch



INTERPROFESSION DU LAIT
BO MILCH – IP LAIT – IP LATTE